se prononce dans le même sens que le commandant Driant en ce qui concerne les troupes d'extrême frontière.

Le général **Pedoya** reconnait ce que la situation présente d'inquiétant, du fait de notre déficit en hommes vis-à-vis de l'Allemagne, qui tient à la frontière quatre corps d'armée à effectifs renforcés, prêts à être jetés sur nous.

La crise de recrutement des officiers, qui menace d'atteindre aussi les sous-officiers, lui inspire des réflexions découragées.

— Elle date de dix ans, constate le commandant Driant; c'est l'époque où les radicaux sont arrivés au pouvoir.

Le ministre de la Guerre

M. Millerand rappelle la récente affirmation de M. Poincaré, qu'il n'y avait aucune crainte à concevoir sur le maintien de la paix; mais le devoir du ministre de la Guerre, dit-il, est d'agir comme si, à tout moment, la guerre pouvait surgir.

Puis l'orateur, qui voit dans la nouvelle loi « le plus grand effort de l'Allemagne depuis 1870 » et un « indiscutable perfectionnement de son outil de guerre », s'explique sur les dispositions préconisées par les précédents orateurs.

Pour parer à la pénurie des effectifs de couverture, on propose de faire instruire à l'intérieur les recrues, qui seraient ensuite envoyées à la frontière.

Ce serait briser la cohésion des troupes de couverture, dont chefs et soldats ne se connaîtraient pas et affaiblir en leur enlevant régulièrement leurs meilleurs éléments, nos corps de l'intérieur : le ministre, d'accord avec les chefs de l'armée, rejette donc cette mesure.

Nous ne pouvons augmenter le chiffre de nos effectifs, ni rétablir, pour le moment du moins, le service de trois ans pour la cavalerie et l'artillerie à cheval.

Mais on pourrait augmenter dans ces armes, le nombre des soldats à long terme par un léger remaniement de la loi de 1905 et le vote de quelques crédits.

Nos possessions d'Afrique pourraient également aider à grossir nos effectifs ; dès l'an prochain, il sera puisé à cette réserve des troupes noires pour le Maroc et l'Algérie.

La réorganisation de larmée de mer permet aussi d'escompter un gain de 20 000 hommes pour l'armée de terre.

Un autre moyen consiste dans le vote d'une loi des cadres assurant le bon emploi de toutes les fractions de notre armée, en particulier de nos réserves qui, bien encadrées, constitueront des troupes de premier ordre : ce vote est de toute urgence.

Il faut se préoccuper, enfin, de toutes les mesures propres à l'instruction intensive de l'armée, et en premier lieu, assurer la création des camps d'instruction et de l'importance nouvelle à donner aux manœuvres d'automne.

Pour ce qui est du fusil automatique, son adoption ne semble pas s'imposer, étant donné l'excellence de notre arme actuelle, aussi longtemps qu'aucune autre puissance n'entre dans cette voie.

En terminant, le ministre promet de s'attacher à ce que l'armée tire de plus en plus parti des découvertes de la science: aviation, automobilisme, téléphone, électricité.

Il annonce que l'allégement de la charge du fantassin sera chose faite avant la fin de l'année, et conclut d'un mot:

« Je suis prêt à poursuivre la réalisation du programme dont je viens d'exposer les grandes lignes, persuadé que le meilleur de tous les programmes est celui que l'on exécute.

Après ce discours, vivement applaudi à diverses reprises, la suite du débat est renvoyée à jeudi matin.

Chambre des députés

Séance du mardi 18 juin (soir)

Séance à 2 h. ½. **M. Deschanel** préside.

Le président annonce la mort et prononce l'éloge de **M. Laguerre**, député de Vaucluse.

Messieurs et chers collègues,

Un nouveau deuil vient frapper la Chambre: M. Georges Laguerre n'est plus. Nous l'avions vu, il y a quelques jours encore, plein de force et de vie. Il nous quitte à 54 ans.

Il en avait 25 lorsqu'il fut envoyé, pour la première fois, à la Chambre en 1883, par les électeurs de l'arrondissement d'Apt. Ceux d'entre nous qui arrivèrent ici quelque temps après le trouvèrent déjà en plein essor de talent et de renommée. Dans la presse, au barreau, dans les réunions populaires, à la tribune, il brillait comme une des grandes espérances de la République.

Survint la crise boulangiste. Il s'y jeta, malgré nous, tout entier. Je le vois toujours, ici même, sous l'orage, mince, droit, acéré, — le sang-froid dans la véhémence, — avec des airs d'insolence et des reparties hautaines sous lesquelles se cabrait l'adversaire.

L'aventure sombra et, aussi, ceux qui en avaient été les acteurs éphémères. Georges Laguerre disparut, et pendant dix-sept ans nous ne le revîmes pas.

Il nous revint il y a deux ans. Les tribulations, les vents contraires avaient laissé leur trace sur sa figure tourmentée et avaient meurtri l'homme.

Georges Laguerre a eu une destinée très inférieure à ses dons ; sa fortune les eût égalés si sa foi dans la liberté politique eût égalé son patriotisme et son talent.

Il fut toujours franc, fidèle à ses amis, surtout s'ils étaient vaincus. Ce fut là, je crois, avec son amour profond des lettres, la partie supérieure de son être.

J'adresse en votre nom à sa famille l'expression de nos regrets et de nos respectueuses sympathies. (Appl.)

L'élection de Limoux

L'élection de M. Bonnail à Limoux est validée sans débat. (Appl. sur divers bancs.)

La réforme électorale

On revient ensuite à la discussion de la réforme électorale.

M. Javal défend le contre-projet Augagneur, dont il est l'un des signataires.

Il craint surtout que la R. P. n'aboutisse à remplacer la représentation des opinions par celle des intérêts.

Voix diverses. — Où serait le mal ?

M. Javal. — Ce n'est pas ma conception.

M. Sembat. — Vous préférez que tout le gâteau aille aux radicaux-socialistes ! (Appl. et rires.)

M. Javal dénonce tous les systèmes de proportionnelle, qui ne respectent, dit-il, ni la liberté de l'électeur, ni la justice.

Seul, le contre-projet Augagneur assure l'une et l'autre.

Du reste, dans tous les systèmes de R. P., le désavantage est pour la majorité républicaine, spécialement pour les radicaux.

L'orateur reprend longuement l'argumentation développée hier par M. Augagneur.

Il regrette cependant de ne pas être d'accord avec M. Poincaré.

M. Poincaré. — Je suis convaincu que nous le serions si vous vouliez me comprendre.

M. Javal. — Le système majoritaire a cet avantage que, s'il y a dans le pays une majorité absolue pour le parti républicain, celui-ci aura ici aussi une majorité.

Le contre-projet rend, d'ailleurs, les coalitions impossibles, puisque les socialistes, là où ils voudront rester eux-mêmes, pourront pratiquer la R. P.

Il serait pourtant curieux de voir MM. Colly et Denys Cochin figurer sur une même liste. (Exclamations.)

M. Denys Cochin. — Ni M. Colly ni moi ne sommes disposés à vous donner ce plaisir. (Appl. et rires.)

M. Javal estime que le contre-projet donne satisfaction aux proportionnalistes comme aux majoritaires des diverses fractions du parti républicain.

C'est le meilleur des systèmes qui aient été présentés, comme celui du gouvernement en est le pire : en l'adoptant, la majorité républicaine s'assurera un avenir d'espérances illimitées. (Appl. aux bancs radicaux.)

M. Jaurès. — Si M. Javal est sincère dans ses affirmations, que n'accepte-t-il un système qui permettrait aux radicaux de se promener et d'obtenir une représentation conforme à leur véritable force ? (Appl. et rires.)

Le panachage lui fait peur ; il l'appelle le ver dans le fruit, comme si ce n'était pas ses amis et lui qui l'y ont introduit ! (Rires.)

Il manifeste la crainte de voir la R. P. aboutir à une représentation des intérêts.

Ce qui est à craindre, ce ne sont pas les intérêts qui s'affirment tout haut. (Très bien !)

M. Thalamas interrompt.

M. Myrens. — Ne prêchez pas la vertu, vous ! (rires) nous vous connaissons.

M. Jaurès. — Ce que je redoute, c'est la formidable puissance que d'autres Syndicats d'intérêts cachés entendent exercer avec un mode quelconque de scrutin.

Mais je voudrais m'expliquer avec nos amis radicaux, dont nous fûmes les alliés dans l'œuvre de liberté laïque.

Qu'ils ne se leurrent pas de l'idée que le contre-projet qu'ils acceptent est une transaction : il n'y a rien de tel.

La transaction, c'est le purgatoire : eux autres installent dans une région leur paradis majoritaire, et ailleurs notre enfer proportionnaliste. (Rires.)

Le contre-projet, c'est la fusion des contraires. (Rires.)

Qu'ils ne se flattent pas de pouvoir, en matière électorale, supprimer le principe de la justice. (Très bien !)

Priver, comme le fait le contre-projet, des milliers de citoyens de toute représentation, et donner tous les sièges à ceux qui ont eu peut-être une majorité d'une seule voix, c'est aller contre tout le mouvement des esprits vers la justice. (Appl.)

A côté des minorités moins fortes, dans une région voisine, auront droit à leur part de représentation de par un système de proportionnelle.

Voilà ce que permettra le contre-projet. Ici un système majoritaire broyant les minorités, là une R. P. leur permettant de se défendre.

C'est une bigarrure féodale, une dualité inadmissible, ne donnant sur la volonté du pays qu'une lumière trouble.

A entendre M. Augagneur, il dépendra des socialistes qu'il n'en soit pas ainsi : il ne veut pas que ce soit la loi, mais le parti socialiste qui établisse ou non la proportionnelle ! (Rires.)

C'est, par les radicaux vis-à-vis des socialistes, du principe : « Sois mon frère ou je t'assomme ! » (Rires.)

M. Augagneur proteste.

M. Jaurès. — Nous ne désarmerons pas, nous ne voulons pas désarmer, tant que la réforme électorale ne sera pas devenue une réalité.

Notre revendication principale tend, du reste, à rendre impossible toute coalition entre les partis.

Vous, vous les prévoyez et les provoquez sur le terrain même où nous voulons, nous, les empêcher. (Appl.)

Vous prétendez nous imposer un système: ou vous prendrez nos dépouilles, ou, en nous apparentant à vous, nous recevrons, avec ce qui nous est dû, plus que nous n'avons le droit d'obtenir.

Quel est donc ce régime où, pour éviter d'être volés, on n'a plus qu'un refuge : se faire voleurs ? (Appl. et rires.)

M. Thalamas, qui interrompt sans discontinuer, est rappelé à l'ordre.

M. Bedouce. — Allons, Jeanne d'Arc, faites silence ! (Longue hilarité.)

M. Jaurès invite les radicaux socialistes à réfléchir : leurs calculs pourraient bien être déçus.

Qui les garantit contre une coalition de leurs propres éléments modérés avec les partis conservateurs ?

Ce serait à ces partis qu'irait le bénéfice de leur prime à la majorité absolue.

Il serait imprudent aux républicains de continuer sur ce point la bataille.

Le principe majoritaire a été abaissé, condamné et on improvise maintenant une transaction qui en aggrave les vices.

Vous avez reconnu le principe de la proportionnelle: et maintenant la lutte n'est plus entre la R. P. et les autres systèmes, elle est entre la R. P. loyale et la R. P. truquée. (Vifs appl.)

Aux républicains clairvoyants de choisir !

M. Renoult, au nom des radicaux-socialistes, demande le vote du contre-projet, œuvre de conciliation et d'union.

Il n'y a pas à tenir compte de l'objection tirée de la qualité d'origine des élus éventuels.

Quant aux dispositions du contre-projet motivées par la crainte des coalitions, comment le gouvernement les combat-il, quand il en acceptait jadis d'identiques ?

M. Poincaré. — Il ne les acceptait pas, car, après examen, il les a trouvées mauvaises. (Rires.)

M. Renoult déclare qu'après tout, ses amis et lui préfèrent encore courir le risque des coalitions prévues, que d'exposer la République au danger d'un mode de scrutin proportionnaliste, sans contrepoids majoritaire. (Appl. aux bancs radicaux.)

Le système du gouvernement, avec le quotient électoral fonctionnant dans le cadre de la région, est plein de difficultés et de dangers.

Ce n'est pas avec cette arme qu'on eût pu triompher du boulangisme.

Échos parlementaires

LES DOUANES

La Commission des douanes a examiné le projet de résolution de M. Briquet invitant le gouvernement en vue d'abaisser le cours des cafés, à faire sortir des entrepôts de nos ports, les stocks appartenant au Comité de valorisation des cafés, de faire cesser l'exonération fiscale temporaire dont ils profitent.

La Commission a repoussé la proposition de M. Briquet pour éviter que le marché des cafés ne soit pas une mesure de ce genre, rejeté au détriment du Havre sur Hambourg et Anvers.

SÉNAT

Séance du mardi 18 juin

La séance est ouverte à 3 h. 1/2 par **M. Antonin Dubost.**

Le Sénat adopte par 254 voix contre 0 la discussion du projet portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 550 000 francs pour les opérations de délimitation de la frontière entre l'Afrique équatoriale française et le Cameroun, déterminée par l'accord franco-allemand du 4 novembre.

On prend en considération la proposition de **M. Emile Rey** relative à l'assurance mutuelle agricole contre la grêle et la mortalité du bétail.

L'enseignement technique

Le Sénat reprend la discussion de l'interpellation de **M. Astier** sur l'enseignement technique, industriel et commercial.

M. Goy examine la situation de notre enseignement technique et les raisons pour lesquelles il est si inférieur à celui de pays voisins tels que la Suisse.

L'orateur reproche à notre enseignement technique de manquer de variété et d'actualité et de n'avoir aucune unité dans la direction. Mais si notre enseignement ne tient pas compte des nécessités du présent, on peut en rendre responsable pour une large part la jeunesse qui recherche le fonctionnarisme.

M. Hervey. — Heureusement la jeune génération n'en est plus là.

M. Goy déplore tout à la fois le manque de crédit, le manque d'organisation et de méthode.

En ce qui concerne l'enseignement technique primaire l'auteur ne se satisfait pas de l'apprentissage même bien organisé ; il réclame l'organisation de cours professionnels.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

Le Conseil municipal de Paris, après avoir entendu un discours très applaudi de M. Henri Galli, son nouveau président, a voté un vœu pour la création d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Ce vœu, présenté par M. Le Corbeiller, a été appuyé par MM. Henri Galli, Duval-Arnould et par tous nos amis de l'assemblée municipale.

Le jour de la fête, les monuments et édifices municipaux seront pavoisés et illuminés. L'oriflamme de Jeanne d'Arc sera arborée.

M. Brunet, au nom des socialistes, proposait de fixer au 30 mai, date du martyre de Jeanne d'Arc, la fête de l'héroïne. M. Henri Galli a dit qu'il s'agissait, dans la pensée des collectivistes, de faire une démonstration antireligieuse. Or, la fête de Jeanne d'Arc, pour être réellement nationale, doit réunir tous les Français sans distinction d'opinions politiques ou religieuses.

Par 40 voix contre 30, la proposition de M. Brunet a été repoussée.

Le Conseil, se rangeant ensuite à l'avis de MM. Galli, Marcel Habert et Girou, a laissé au Parlement le choix de la date de la fête.

Une chapelle enfoncée

On télégraphie d'Auch à la *Patrie* que M. Courtial, receveur des Domaines, accompagné du secrétaire de la préfecture, et de divers fonctionnaires, s'est emparé, ce matin à 6 heures, d'une chapelle attenant à la cathédrale.

L'archiprêtre s'est élevé énergiquement contre cet acte odieux.

M. Tourne, huissier, a fait le constat. *Le tribunal sera saisi de l'affaire.*

Le scandale de Nice

Romani, interrogé hier à Nice, a déclaré qu'il ne fit qu'user de son droit en appliquant le cahier des charges. Il a ajouté que si des erreurs s'étaient produites il n'en devait compte, aux termes de ce cahier des charges, qu'au seul maire et qu'il encourait seulement une amende.

M. Romani a ensuite déclaré que M. Escartefigue était simplement un bailleur de fonds qui ne prit aucune part à la gestion des affaires et qui se borna à donner des conseils.

Dans la soirée, MM. Escartefigue et Couronne ont signé leur pourvoi devant la Cour d'Aix contre la décision du Parquet de Nice, qui a rejeté leur demande de mise en liberté provisoire sous caution.

Pauvre Bernard Lazare!

Il y a quelques années le monument que les dreyfusards élevèrent, à Nîmes, à Bernard Lazare, fut l'objet d'une mutilation : le nez du pseudo-personnage fut compromis par des coups de marteau. Le grand veneur de la vérité ayant ainsi perdu son flair, la vérité ne pouvait plus se révéler à lui : aussi bien n'apparaît-elle plus dans le monument de Nîmes, où elle était représentée, que voilée sous une copieuse couche d'encre que des mains inconnues lui ont distribuée généreusement.

Ce que disent les journaux

La première translation de Rousseau

M. Edouard Drumont rappelle, dans la *Libre Parole*, les scènes qui accompagnèrent la première translation des cendres de Jean-Jacques Rousseau.

Le décadi 20 vendémiaire an III, on vint annoncer à la Convention que tout était prêt. Cambacérès leva la séance, se mit au balcon des Tuileries et lut les décrets rendus par la Convention, puis l'assemblée descendit et le cortège se mit en marche.

Un corps de gendarmes à cheval et de trompettes ouvrait la marche ; il était suivi d'un escadron de cavalerie et des élèves de l'Ecole de Mars.

Un groupe de musiciens venait ensuite et jouait des airs de la composition de J.-J. Rousseau. Un groupe de botanistes portant des plantes rappelait les poétiques promenades de cet ami des courses à pied, qui se mettait en marche dès l'aurore, avec sa boîte de botanique sur le dos, évitait les routes où l'on rencontrait des chiens danois qui vous renversaient et des grands seigneurs qui en riaient, et cherchait les sentiers pleins de bourdonnements, de bruissements d'herbe et de chansons de nids. *L'étude de la nature le consolait de l'injustice des hommes*, lisait-on sur une bannière.

Le groupe des artisans, tenant à la main des instruments de leur profession, des scies, des rabots, des marteaux, constatait, par sa présence, que Rousseau, le premier, avait mis à sa place l'homme de l'état manuel, si méprisé jadis. Ce groupe avait pour devise : *Il réhabilita les arts utiles.*

Le groupe des députés des sections portait la table des Droits de l'homme avec cette inscription : *Il réclama le premier ces droits imprescriptibles.*

On apercevait ensuite, sur un char, la statue de la Liberté, qu'entourait un groupe de mères pressant des enfants dans leurs bras, pour proclamer que Rousseau, peu soucieux lui-même de ses devoirs de père, avait appris à la femme du XVIIIe siècle, si occupée de futilités, si étrangère à la poésie du foyer domestique, à s'acquitter des obligations qui sont comme la rançon des joies de la maternité. *Il rendit les mères au devoir et les enfants au bonheur.* Telle était l'inscription qui résumait la signification de ce cinquième groupe.

Des habitants de Franciade (Saint-Denis) et de Montmorency, qui avaient écrit sur leurs bannières ces mots : *C'est au milieu de nous qu'il fit « Héloïse, Emile et le Contrat social »*, escortaient la statue du philosophe, portée sur un autre char, et au bas duquel on lisait : *Au nom du peuple français, la Convention nationale à Jean-Jacques Rousseau. An II de la République.*

Ce cortège se composait encore de deux autres groupes : un groupe des habitants d'Ermenonville, marchant autour de l'urne cinéraire, sur laquelle étaient gravés ces mots : *Ici repose l'ami de la nature et de la vérité*, et un autre groupe formé par des Genevois, conduits par des envoyés de la République avec cette inscription : *Genève aristocrate l'avait proscrit, Genève régénérée a vengé sa mémoire.*

La Convention nationale fermait la marche, précédée du *Contrat social.*

Au Panthéon, Cambacérès prononça un pompeux discours, dans lequel il s'éleva avec violence contre la tyrannie, dont il devait si bien s'accommoder plus tard.

Le sentiment général était là, je l'ai dit, tandis qu'aujourd'hui le nom de Rousseau n'éveille plus qu'une impression très effacée et presque uniquement livresque.

Cet homme souillé, meurtri, roulé par la vie, paya plus largement qu'aucun autre son tribut à l'argile grossière dont nous sommes tous pétris. C'est par ce côté peut-être qu'il intéressa, qu'il émut, qu'il attendrit, qu'il apitoya une époque qui avait fini par prendre en horreur la règle et la Convention.

Dans son discours, d'une magistrale élévation de pensée, Barrès a admirablement marqué ce qui l'empêchait de s'unir à l'hommage rendu à Rousseau.

Il est incontestable que Rousseau a exercé sur la France la plus funeste et la plus déplorable influence. Ce Genevois, qui avait au plus haut degré l'esprit protestant sans peut-être s'en rendre compe exactement lui-même, a paré de tous les charmes du sophisme, une conception sociale qui a contribué à dissoudre notre race et qui intoxique encore les générations d'aujourd'hui.

Çà et là

Morts d'hier

Le baron Raymond Gorsse, ingénieur civil, conseiller d'arrondissement d'Albi, ancien député du Tarn, 78 ans, au château de Terssac (Tarn). — Le vicomte de Montigny, président de l'Union des républicains nationalistes et libéraux des Ternes et de la Plaine-Monceau, 94 ans, à Paris. — Le peintre autrichien Schwaiger, à Bubenc, près Prague.

« Vente d'une montagne »

On a vendu, la semaine dernière, à l'Hôtel de Ville de Grandson (Suisse), la montagne des Erses, sur le territoire de Concise (Canton de Vaud). La presque totalité de cette montagne est boisée et les coupes donnent annuellement un important revenu (environ 15 000 francs).

Il y a environ vingt ans que la montagne avait été achetée pour 115 000 francs. A la vente qui vient d'avoir lieu elle a été adjugée au prix de 232 000 francs.

M. René Besnard qui assistait au Circuit d'aviation d'Angers, est allé visiter Saumur. Au déjeuner qui lui fut offert, il prononça un toast dans lequel il associa la cavalerie française à l'aviation.

Au Bon Théâtre

32 ter, quai de Passy

La seconde représentation de « Messire du Guesclin », le drame de Paul Déroulède, donné dimanche dernier, a accentué le succès du dimanche précédent. Les strophes sur la peur ont été particulièrement remarquées, et la dernière scène si pleine de patriotisme et de foi au pied du Calvaire avant la bataille, a suscité l'enthousiasme. Nous souhaitons à cette œuvre littéraire et chrétienne d'obtenir un succès grandissant dimanche prochain 23 ; elle sera représentée ce jour-là, en matinée, à 2 h. 1/2 précises.

Plusieurs personnes ayant exprimé à diverses reprises le désir que le spectacle soit offert au moins une fois le soir, il a été, décidé, pour leur donner une juste satisfaction, que la représentation fixée en matinée au jeudi 27 juin serait reportée au samedi 29 juin, à 8 h. ½ du soir très précises.

On peut retenir ses places d'avance sans augmentation de prix, 4, avenue de Breteuil, Paris. On peut aussi prendre ses billets avant la séance, 32 ter, quai de Passy.

Réunions et Conférences

L'A. L. P. A TOULOUSE

Toulouse a été témoin, dimanche dernier, d'une splendide manifestation. Plus de 200 membres de l'*Action libérale populaire* ont acclamé, la politique du groupe dont M. Piou est l'infatigable et dévoué président.

A l'issue d'un banquet, MM. Deffès, Bellet, L.-A. Pagès, rédacteur en chef du *Télégramme* ; G. Saint-Yves et Dangos ont porté des toasts chaleureux à MM. Piou et A. de Mun, à la liberté religieuse, à la reconstitution de l'ordre social et à l'union nationale.

SONT ATTRIBUÉS...

Le *Journal Officiel* publie une sérrie de décrets consommant la spoliation de Fabriques ou Menses des départements suivants : Seine-Inférieure, Somme, Vienne, Cher, Eure, Jura, Meurthe-et-Moselle, Orne.

Echos religieux

Le Congrès marial de Trèves

Nous rappelons que le Congrès marial se tiendra à Trèves du 4 au 6 août. Dès le 3 août, à 6 heures du soir, les cloches de la ville annonceront l'ouverture du Congrès, à 6 h. ½ aura lieu l'entrée des évêques et prélats.

Pour le logement, s'adresser à M. Vanvolxem, 55, Simeonstrasse, Trèves.

Réunion des Comités catholiques de Saint-Amand (Cher)

Le 16 juin se sont réunis, à Saint-Amand, les Comités catholiques de l'arrondissement, sur l'invitation pressante de M. l'archiprêtre, Lorain. M. le colonel Machard présente le rapport sur les œuvres scolaires et post-scolaires, groupements de pères de famille, presse, œuvres de piété dans les paroisses. On acclame la R. P. scolaire.

Mme Ameye, présidente de la Ligue patriotique es Françaises, section de Bourges, rappelle aux ligueuses présentes les devoirs de la mère chrétienne à l'heure actuelle.

L'enthousiasme fut à son comble quand Mgr Dubois, archevêque de Bourges, résuma les devoirs de tous dans ces deux paroles : « Soyez des hommes d'honneur, soyez des hommes de foi. »

Les groupements paroissiaux dans la Beauce

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a présidé, dimanche, à Pithiviers, le banquet annuel des groupements paroissiaux d'hommes de la ville et du canton. Après la grand'messe solennelle, célébrée par Mgr Chabot, doyen de Pithiviers, 800 hommes assistaient au banquet dans la cour de l'école libre. Plusieurs toasts ont été portés. Mgr Touchet y répondit par un éloquent discours fort applaudi. Il appela surtout l'attention des pères de famille sur le projet de loi concernant la création de la caisse des écoles, en en faisant ressortir tout l'injuste et en flétrissant le projet comme il mérite de l'être. Après avoir fait acclamer le drapeau tricolore, emblème de la patrie, et la croix, emblème du Christ, il convia tous les hommes vraiment catholiques et français au rétablissement du règne du Christ et du règne de la justice en notre pays.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux déf.)

Mme Croy-Chanel, supérieure des religieuses de Notre-Dame de Sion, 78 ans, au couvent de la rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

Mlle Germaine Cann, 19 ans, au château de Laforest-Ygrande (Allier). — Le R. P. Joseph Moreau, Dominicain, 72 ans, dont 35 de vie religieuse, à Bordeaux. — M. François-Alfred Chaudron, père d'une ouvrière de la Bonne Presse, 79 ans, à Puteaux (Seine). — M. l'abbé Gauthier, 59 ans, curé de Sainte-Croix, à Lyon.

Mme Emilie-Julie David, religieuse de l'Education chrétienne, 38 ans, dont 11 de vie religieuse, à Tournai (Belgique).

M. Drouot, fidèle abonné, ancien zouave pontifical, fondateur de l'orphelinat agricole de Tiercelin (Marne), œuvre à laquelle il se dévoua pendant vingt-cinq ans, aux côtés du marquis de Gouvello. Ses obsèques auront lieu mercredi 19 juin, en la basilique Sainte-Clotilde.

RECOMMANDATIONS

On recommande :

Plusieurs examens, deux vocations, des malades, plusieurs religieux, des intentions particulières.

Informations du soir

LA GREVE DES INSCRITS MARITIMES

On connait aujourd'hui seulement les décisions prises par le Comité national des inscrits maritimes. Comme on pouvait s'y attendre la grève générale dans tous les ports a été décidée. Dès hier soir, des ordres de grève ont été envoyés télégraphiquement à tous les Syndicats affiliés à la Fédération.

D'après les instructions données aux délégués qui ont regagné leurs ports respectifs, la cessation du travail devra être effective mercredi matin. Tous les marins devront quitter, dès la première heure, leurs navires et se rendre dans les permanences où il leur sera donné connaissance de toutes les dispositions prises en vue d'assurer le succès de la grève.

Les dockers ont été également invités à prendre part au mouvement. On ne sait pas encore si ces derniers se solidariseront avec les inscrits.

Neuf inscrits maritimes condamnés pour désertion

Le Havre, 18 juin. — Neuf marins du steamer *Saint-Barthélemy* ont comparu ce matin, à 10 heures, devant le tribunal maritime commercial.

Ces marins, presque tous inscrits dans les quartiers bretons, sont inculpés de désertion.

Le 9 juin, ils ont quitté le *Saint-Barthélemy* en cours de voyage.

Les inculpés ont été condamnés à sept jours de prison avec sursis et perte de salaire.

LE DIRIGEABLE « CONTE » A BATTU LE RECORD DE LA HAUTEUR

Issy-les-Moulineaux, 18 juin. — Le dirigeable *Conté* a battu ce matin le record de la hauteur ; il est monté à 3 025 mètres.

Il y avait six personnes à bord.

Parti d'Issy-les-Moulineaux à 9 heures, le dirigeable a évolué pendant trois heures et demie au-dessus d'Issy et de Paris.

A une certaine hauteur, il a eu à lutter contre un vent violent.

AVIATION

285 kilomètres en deux heures avec passager

Verdun, 18 juin. — Le lieutenant de Marnies, chef de l'escadrille de Verdun, parti de Buc à 4 heures du matin sur son biplan, ayant à bord son mécanicien le sapeur Jousselin, atterrissait à Verdun à 6 heures exactement, couvrant les 285 kilomètres qui séparent ces deux villes en deux heures, c'est-à-dire à plus de 140 kilomètres en moyenne.

Le lieutenant de Marnies, par ce voyage, bat le record du voyage sans escale et de vitesse avec passager.

L'AVENEMENT DE LA GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG

Luxembourg, 18 juin. — La ville de Luxembourg, dans son cadre si pittoresque, est entièrement pavoisée. Seuls la famille grand-ducale et les députés assistaient à la cérémonie.

Au printemps prochain aura lieu le couronnement, en présence des missions étrangères.

La grande-duchesse a choisi, comme dame d'honneur, une Française, la comtesse Isabelle de Cacqueray. Les autres personnalités de son entourage sont luxembourgeoises.

LE REGIME PORTUGAIS SE RIDICULISE

Lisbonne, 18 juin. — Le capitaine Paiva Couceiro et 18 de ses compagnons prêtres, officiers civils, tous soi-disant chefs de l'incursion monarchiste, qui a eu lieu par Vinhaes, le 5 octobre dernier, ont été jugés hier par contumace, par le tribunal criminel de Porto.

Le capitaine a été condamné à six ans de prison cellulaire ou à dix ans de déportation dans un pénitencier de première classe, ses compagnons à six ans de prison cellulaire, suivis de dix ans de déportation, ou à vingt ans de déportation.

Un prêtre seul a été acquitté.

Il est probable que Couceiro se soucie peu de cette vaine démonstration.

GUILLAUME II DANS LES EAUX FINLANDAISES

Saint-Pétersbourg, 18 juin. — La venue de l'empereur Guillaume II dans les eaux finlandaises est fixée définitivement au 3 juillet.

LES ENTREVUES DE MADRID

Madrid, 18 juin. — Sir Edmund de Bunsen a conféré avec M. Garcia Prieto, au ministère des Affaires étrangères, ce matin, pendant une demi-heure.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Oise. — A Boran, une automobile, à la suite de la rupture d'une pièce de direction, a fait panache. Des trois voyageurs, deux ont été blessés et reconduits à leur domicile, à Méru.

Palais de Justice

CAMBRIOLAGE A LA BOMBE

La Cour d'assises de la Seine juge cet après-midi un anarchiste dangereux, Arnoldo Patucelli, né à Milan le 22 janvier 1887.

Après avoir été expulsé de France à la suite de deux condamnations, Patucelli était revenu dans les environs de Paris. Il s'installa à Lagny, où il vécut largement, sans cependant se livrer à aucun travail.

Dans cette localité, il séduisit une jeune fille qu'il emmena à Londres, où elle se serait suicidée.

Le 15 février dernier, à 8 heures du soir, il brisait d'un coup de marteau la glace de la devanture de M. Bandet, bijoutier, 44, rue Escudier, à Boulogne-sur-Seine, et s'emparait de plusieurs écrins à bijoux. Pour faciliter sa fuite, il jetait une bombe sur le trottoir. L'engin endommagea la boutique de M. Bandet et causa à Patucelli deux blessures profondes au pied. Il put néanmoins s'enfuir à bicyclette. Poursuivi, il prit son revolver et tira sur ceux qui lui donnaient la chasse. Fort heureusement, personne ne fut atteint.

Patucelli fut arrêté le 25 février à Lagny. Il avait caché sur le toit de l'immeuble où il habitait une partie des bijoux volés.

Patucelli est inculpé :

1° De destruction de maison habitée, par explosif ; 2° de vol qualifié ; 3° de tentative d'homicide volontaire ayant suivi ce crime ; 4° d'infraction à un arrêté d'expulsion.

L'accusé a fait des aveux complets, disant : « Il me fallait de l'argent ; je m'en suis procuré par tous les moyens. »

Il est passible de la peine de mort.

FEUILLETON DU 19 JUIN 1912 — 2 —

Cent pour un

Sabine respira pour ne pas éclater en sanglots.

— Ce matin, j'aperçois au corsage de Mlle Mathilde cette épingle d'améthyste donnée jadis par la reine Marie Leckzinska à une de mes grand'tantes. C'en était trop ! Dans mon indignation je l'ai traitée d'accapareuse, d'intrigante.

— Et tu as joliment bien fait ! s'écrie Mme Le Prieur suffoquée par ce dernier trait.

— Oui, mais au retour de mon père, elle se précipite vers lui, et, dans un grand geste dramatique, jette sur une table les dentelles, les colliers, les chaînes et d'autres parures qu'elle doit à son incroyable munificence. Elle jure qu'elle ne gardera pas ces présents puisqu'ils permettent de suspecter son désintéressement. Papa demande des explications. Avec assaisonnement de larmes, elle lui conte la scène que nous venons d'avoir. Il me foudroie du regard, puis se radoucissant il tombe presque aux genoux de l'intrigante.

— Chère Mademoiselle... Mathilde, oubliez les folles paroles de Sabine... gardez ces pauvres objets : vous les devez à mon affection, et mon affection n'a pas changé... qu'importent les divagations de cette enfant ingrate et méchante !

... Après, papa m'a fait signe de le suivre dans son cabinet. Jamais je ne l'avais vu dans un état d'irritation pareil ; la colère l'empêchait de parler. Tu ne voudrais pas croire toutes les duretés qu'il m'a dites ; moi, je n'ai pu que pleurer : j'ai trop bien compris qu'entre cette femme et sa fille, maintenant, il n'hésite plus.

Georgette Le Prieur soupira.

— Que faire ? Du côté de ton père, rien à espérer : un homme ne s'arrête jamais sur la pente d'une sottise. Ce n'est pas non plus Mathilde qui renoncera à la partie, si près de la gagner. Il n'y a que le bon Dieu qui pourrait faire tomber une cheminée sur la tête de cette femme un jour de grand vent !... Quant à toi, je trouve peu convenable que tu restes là. Où pourrais-tu te réfugier ? Chez moi peut-être, j'en parlerai à Jacques... Vois-tu, le mieux serait que tu te maries.

Un flot de sang envahit la figure de Sabine.

— Je vais me mettre en campagne pour te découvrir un époux, poursuivit Georgette.

— Ne cherche pas.

— Pourquoi ?

— Tu prendrais une peine inutile.

— Allons donc ! Ne veux-tu pas te marier ?

Point de réponse.

— C'est vrai ? Tu ne veux pas te marier ?

— Je n'ai pas dit cela.

— Alors ?... Ah ! je comprends, tu as déjà fait ton choix.

— Oui, murmura la jeune fille en détournant la tête. Seulement, comme *il* ne pense pas à moi et n'y pensera jamais, je ne me marierai pas.

— Qui est-ce ? eh ! dis-moi qui... supplia Georgette dont cette demi-confidence éveillait la curiosité ; chérie, tu sais combien je suis discrète... et je pourrais m'entremettre, te l'amener.

— Non, dit fermement Sabine, mon secret mourra avec moi.

Un peu vexée la jeune femme s'éloigna de son amie.

— Bah ! pensa-t-elle, je saurai bien deviner.

Elle cita des noms, tout ce que dans leur entourage elle connaissait de célibataires. Aucun de ces noms ne produisit le léger trouble qu'elle épiait. Alors elle changea de tactique.

— Ecoute, mignonne, il faut être raisonnable, ne sacrifie pas toute ton existence à un rêve irréalisable. Renonce à ton héros, puisqu'il ne doit jamais penser à toi et laisse-nous arranger ta vie. Mon mari est de bon conseil, il t'aime bien ; moi je n'ai que le souci de ton bonheur, rapporte-t'en à nous et oublie ton chevalier de légende. Voyons, épouserais-tu quelqu'un comme Maxime Lenoir ?

Sabine plissa ses lèvres en une moue de dédain :

— Il a une tête de moins que moi. J'augure mal du bonheur d'un ménage quand la femme peut apercevoir l'horizon au-dessus du crâne de son époux.

— Et Jean Lhermitte ?

— Je n'aime pas les roux.

Mme Le Prieur parut amusée de ces pauvres raisons.

— Malgré tes airs sérieux, ma mie, tu es bien moins sage que moi ! Qui pourrais-je encore t'offrir ?... Je ne parle pas de mon cousin Robert qui n'est pas un parti...

— Pourquoi donc ? questionna Sabine avec une telle vivacité que Georgette se sentit sur une bonne piste.

— C'est l'opinion de mon mari. Je puis te l'avouer, j'avais un peu pensé à Robert pour toi, mais quand j'ai soumis l'idée à Jacques il a paru si offusqué que je n'y ai pas donné suite.

— Pourquoi ? répéta Sabine.

— Pour des raisons... qu'on n'expose pas à une jeune fille.

— Mais encore quelles sont ces raisons ?

— Ecoute, ma chérie, j'aime beaucoup mon cousin ; nous avons bien des points de contact : il est comme moi un peu étourdi, très généreux, très serviable, et puis ardent, plein d'entrain... mais je n'en reconnais pas moins ses défauts. Mon mari a raison, Robert peut être un aimable convive, un charmant cavalier. Mais quant à faire un bon mari, non ! Son cœur, très volage, compromettrait bien vite la tranquillité et le bonheur de sa femme.

Les longs cils de Sabine battirent sur son regard troublé.

— Qu'importe ! balbutia-t-elle sans calculer qu'une telle insistance la trahissait.

— Voyons, après ce que je viens de t'en dire, tu accepterais un époux comme lui ?

— Pourquoi non, si je l'aimais.

Et avec ardeur, elle ajouta :

— Je préférerais cent fois être malheureuse par celui que j'aime que d'être heureuse par tout autre.

Mme Le Prieur ne répliqua point. Elle savait.

— Au fait, reprit-elle après un moment de silence, t'ai-je dit que Robert dîne avec nous ce soir ?

Sabine inclina la tête. Ce n'était pas uniquement la brise piquante qui avivait la teinte de ses joues et faisait resplendir si joyeusement son regard.

. . . .

Vers 10 heures, le soir de ce même jour, quand Georgette, après avoir reconduit Sabine, rentra au salon, elle y trouva son mari, son beau-frère et sa belle-sœur autour de la table à jeu et, dans la pénombre, Robert Dalmasse à califourchon sur une fumeuse regardant vaguement le feu.

Elle vint s'asseoir près de lui.

— A qui pensez-vous, beau ténébreux ?

Il répondit avec conviction :

— Elle est délicieuse, ton amie Sabine.

— Oui, n'est-ce pas ?

— J'aime mieux décidément les femmes mélancoliques que les femmes trop gaies. Le rire est une grimace. Elle chantait avec beaucoup d'âme.

Et à demi-voix, il fredonna :

> La pauvre veuve en sa chaumière
> Attend en vain depuis un an...

Puis :

— *Pourquoi semble-t-elle toujours si triste ?*

— Parce que la vie lui apporte plus d'épines que de fleurs.

— On cueille les roses, on laisse les épines.

— C'est facile à dire. Mais comment voudrais-tu qu'elle vît les choses en beau dans la situation où elle se trouve : M. Ovalier s'est pris aux filets d'une intrigante qu'il a introduite à son foyer, il y a quelques années, sous couleur de dame de compagnie ; cette femme le domine complètement, elle a fait son siège avec une adresse consommée, l'éloignant par de patientes manœuvres de ses anciens amis et de toute sa famille ; Sabine la gênait, car, malgré son innocence, Sabine a deux yeux qui voient clair et un caractère décidé qui ne baisse pas pavillon ; le père est resté longtemps partagé entre sa fille et cette femme. Mais la partie était trop inégale : que pouvait la pauvre petite avec sa seule indignation contre cette créature expérimentée, insinuante et sans scrupules ? A présent la lutte est finie. M. Ovalier, complètement amoureux de Mlle Rameau, la voit en beau et la pare des qualités les plus rares... Sabine n'est plus qu'une enfant jalouse dont le mauvais caractère trouble la paix du logis. Tu devines combien ma pauvre amie est malheureuse. Témoin clairvoyant des marques de... sympathie que son père prodigue à la dame, elle est trop intelligente pour que la note vraie de la situation lui échappe. Elle souffre de cette plaie douloureuse et pleure la tendresse d'un père dont elle a été longtemps l'idole... Et puis, ce sont les mauvais procédés de cette femme, de petites vexations, des manques d'égards de domestiques, et mille misères qui l'atteignent péniblement et l'irritent ; elle se consume en révoltes impuissantes...

. . . .

Robert Dalmasse écoutait, les yeux sur les bûches.

(A suivre.)

L. OLIVIERO.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)

Le Noël Revue de l'enfance et de la jeunesse

ABONNEMENT : UN AN, 10 FRANCS

(Édition complète, 12 fr. 50)

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.